

Commune de Pommiers la Placette



L'ECHO MUNICIPAL

Edition n°37 du mois de Février 2015

Extraits des délibérations du Conseil municipal

L'information de la mairie

La page des associations Les questions diverses



Le site Internet : www.pommierslaplacette.fr

EDITO

Le maire, d'un mot ... quelques lignes ...

Pommiers La Placette village rural

Indéniablement, nous avons la chance de résider dans une commune rurale, que beaucoup souhaiteraient intégrer, s'ils avaient l'opportunité de pouvoir acquérir ou louer un bien immobilier. Ils sont d'ailleurs très nombreux chaque week-end à parcourir nos sentiers pour apprécier le charme inestimable de notre cadre de vie.

Mais la vie à la campagne comporte aussi ses contraintes et ses surprises. Parmi les contraintes, l'hiver nous apporte souvent beaucoup de neige, chacun doit en tenir compte et ne pas forcément compter sur le réchauffement climatique pour que nous soyons épargnés. Le fait de résider à Pommiers La Placette entre 500m et 900m implique de disposer d'équipements adaptés pour circuler avec prudence, l'employé communal se chargeant du déneigement (je rappelle simplement que l'ensemble des routes ne pourra jamais être déneigé au même moment à la minute ou tout un chacun se rend à ses obligations...). L'emploi du sel, très nocif pour la voirie et pour la nature, n'est pratiqué que pour les situations extrêmes !

Parmi les surprises, de sympathiques petits ânes en liberté au détour d'un chemin. Je remercie donc tous ceux qui ont pris soin de ces animaux fugueurs et qui se sont inquiétés de leur devenir. Les clôtures sont aujourd'hui réparées, leur abri est toujours aussi accueillant et le tas de foin approvisionné tous les deux jours. Merci aussi aux ânes de nous offrir quelques clins d'œil un peu surprenants et de nous rappeler que nous vivons dans la campagne que nous aimons.

Jean-Christophe LEVEQUE



La mairie 0476563255

Lundi / mardi 11h à 12h -- 14h à 17h

Mercredi 17h à 19h --- Samedi 10h à 12h

Permanence du maire le samedi de 10h à 12h

Rencontre avec les adjoints sur rendez-vous

SOMMAIRE

Conseil municipal du 17 décembre 2014

Conseil municipal du 14 janvier 2015

Information mairie

La vie du village

Divers

Conseil municipal du 17 décembre 2014

Affaires Générales

a) Transfert de compétence " réseaux et services locaux de communications électroniques " au Pays Voironnais :

Monsieur le Maire fait la lecture du courrier du Pays Voironnais :

Contexte :

La rédaction actuelle de la compétence en matière de réseaux de communications électroniques limite la compétence de la Communauté à la partie concernant le réseau structurant du territoire. Pour que la communauté d'agglomération puisse déployer, sous une forme ou une autre, le réseau en totalité sur son territoire, il est indispensable que la compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques lui soit intégralement transférée.

Le transfert – même partiel- de compétence de communes à la communauté est régi par les dispositions de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il suppose une délibération du Conseil communautaire, la consultation de l'ensemble des Conseils municipaux des Communes membres et un arrêté préfectoral constatant le transfert de la compétence dès lors qu'une majorité qualifiée de communes (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population, ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population) a fait part de son accord.

C'est dans ce cadre que, par délibération du 28 octobre 2014, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a :

- approuvé le principe du transfert intégral de la compétence et proposé la modification des statuts y afférents,

- sollicite l'avis des communes membres selon les formalités prévues à l'article L.5211-17 du CGCT.
Adopté à 13 voix pour et une voix contre.

b) Dossier LOCAM SAS : lancement d'une procédure d'assignation et autorisation à ester en justice : Jean VEDEL, conseiller municipal, a reçu un courrier de LOCAM qui déclare vouloir payer la somme de 11 611,72 € avant la fin de l'année 2014. Malgré tout, le Maire et Jean VEDEL sont autorisés à représenter la commune sur ce dossier en cas de non-respect de LOCAM sur le paiement de cette somme. *Adopté à l'unanimité.*

Finances : décision modificative n° 3 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6064 : Fournitures administratives	70.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	70.00 €			
D 673 : annulation titre n° 179 de 2010		70.00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		70.00 €		
Total	70.00 €	70.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2135-28 : Ecole	1 000.00 €			
D 2151-29 : Voirie	4 000.00 €			
D 2183-14 : Mairie		5 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 000.00 €	5 000.00 €		
Total	5 000.00 €	5 000.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Affaires scolaires

Convention de mise à disposition " emploi d'avenir " avec le Centre de Gestion de l'Isère. Contrat d'une durée de 12 mois. Nombre d'heures : 28 heures. Rémunération : SMIC

La mairie de Pommiers la Placette porte le contrat et la MJC sera refacturée par la commune de la part qui lui est due.

Nombre d'heures à Pommiers la Placette : 750 heures soit 21 heures hebdomadaires,

Nombre d'heures MJC Voreppe : 528 heures réparties dans l'année.

Planning quotidien: 3 heures cantine scolaire, 2 heures activités périscolaires et garderie (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Mercredi : 1 heure garderie

7 heures de formation certains mercredis (coût total de la formation 2500 € : la commune prend à sa charge 500 € sur ce coût).

Durée de financement : 3 ans, soit sur l'intégralité du contrat si nécessaire et reconduction.

Discussion sur le sujet. Beaucoup de réserves de la part de certains élus sur le besoin de cet emploi d'avenir surtout à l'année :

- coût de cet emploi,
- l'ambiance à retrouver dans cette équipe avant l'arrivée d'une nouvelle employée,
- faire une réunion tripartite mairie-instituteurs-employés,
- la commission scolaire est ouverte,
- la différence de rémunération pour les ateliers périscolaires,
- le manque de communication entre tout le monde.

Adopté à 9 voix pour et 5 voix contre

Questions diverses

Information sur la mise en place d'un service intercommunal d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Roger PELLERIN explique que la réflexion engagée au printemps 2014 dans le cadre du projet de mutualisation entre les services du Pays Voironnais et la Ville de Voiron a pour objectif de définir des solutions de remplacement des missions assurées par la DDT.

Cette mutualisation va offrir aux communes une alternative à l'aide de la DDT en s'appuyant dans un premier temps sur le service urbanisme de la Ville de Voiron.

Elle permettra de garder une cohérence de gestion des autorisations d'urbanisme au sein des territoires.

Le dispositif proposé sera le suivant :

- constitution d'une ingénierie commune de qualité, avec valorisation et mutualisation des expertises à l'échelle du territoire,
- la sécurisation du service grâce au regroupement de plusieurs instructeurs et au partage de l'expertise,
- la recherche d'une économie d'échelle,

L'objectif à terme serait de créer un service assurant l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les 34 communes du Pays Voironnais.

Pour le moment, le service mis en place pour juillet 2015 assurera l'instruction des autorisations d'urbanisme de 30 communes.

Un document expliquant la mise en place de ce nouveau service est consultable en mairie.

Information SEDI (syndicat des énergies du département de l'Isère)

Roger PELLERIN fait la présentation rapide des craintes du SEDI et en particulier de son président, Mr Bertrand LACHAT sur le devenir des syndicats par rapport aux nouvelles compétences de nos départements possibles.

Il fait la lecture de la lettre du Président du SEDI et de la motion en faveur des syndicats. Il explique également qu'il est proposé un modèle de lettre à adresser à l'Association des Maires de France pour le soutien au SEDI. Il fait par ailleurs la lecture du courrier du sénateur de la Gironde, Mr Xavier PINTAT au premier ministre.

Roger PELLERIN informe de la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité au 31 décembre 2015.

Travaux cour de l'école :

Albin RIBEIRO explique qu'il est possible d'obtenir une aide financière pour les travaux de la cour de l'école. Une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Général de l'Isère.

La commune va également demander une aide financière par le biais de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), dotation attribuée par l'État.

Le financement possible représente 20% du montant estimatif des travaux soit : 16124 € TTC (sur un montant de travaux de 80 000 € HT). *Adopté à l'unanimité*

Dans le même temps, Albin RIBEIRO va demander une aide financière à madame la députée, Mme BONNETON, à Mr VALLINI ancien sénateur et secrétaire d'État chargé de la réforme territoriale, à Mme VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Éducation Nationale. *Adopté à l'unanimité.*

Information sur le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Ce centre intercommunal (Pays Voironnais) agit dans quatre domaines :

- petite enfance (mutualisation entre les communes),
- enfance et jeunesse,
- insertion sociale, professionnelle et volet santé,
- accompagnement des personnes âgées à mobilité réduite.

Réunion au Pays Voironnais sur la mutualisation des bibliothèques (Jean-Luc DELPHIN)

Le Pays Voironnais prendra peut-être la compétence et les communes devront se positionner sur cette compétence :

- formation d'un réseau intercommunal

Trois propositions possibles :

- on ne fait rien,
- le Pays Voironnais prend une partie de la compétence avec un réseau informatique,
- le Pays Voironnais prend toute la compétence y compris le bâtiment bibliothèque des communes.

Au prochain Conseil Municipal, il faudra se positionner sur notre choix.

Réunion Pays Voironnais Parc de Chartreuse

Politique d'utilisation des véhicules motorisés (quads, motos) sur nos chemins. Problème avec les arrêtés pris par la mairie : difficile de les faire respecter. Y-a-t-il une possibilité d'avoir des gardes champêtres au niveau du Parc de Chartreuse ?

Etablissement Public Foncier Local (EPFL)

Mr le Maire informe que l'EPFL, organisme chargé d'acquiescer les terrains d'intérêt général (ceux destinés à la construction de futures routes, écoles, lycées etc...) a décidé d'augmenter sa taxe prélevée avec les taxes foncières. Elle passera de 17,34 € à 19,38 € en moyenne par habitant.

Chemins ruraux

Jean-François GENEVE souhaite que ce point soit abordé à l'occasion du prochain Conseil Municipal, notamment le chemin du Civet.

Conseil municipal du 14 janvier 2015

Finances

Décision Modificative n° 4 : virement de crédits au chapitre 12 (charges de personnel) du fait d'une ligne en négatif (rémunération et charges de personnel non titulaire). Cette ligne en négatif s'explique par le fait des absences de deux agents qu'il a fallu remplacer.

Par ailleurs la ligne des emprunts étant en également en négatif (-1.98 €), il a également fallu la compenser.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60612 : Energie-electricite	2 625,35 €			
D 61523 : Entretien de voies et reseaux	3 626,95 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 252,30 €			
D 6413 : Personnel non titulaire		3 626,95 €		
D 6454 : Cotisations ASSEDIC		2 625,35 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel		6 252,30 €		
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnemen	1,98 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1,98 €			
D 66111 : Interêts réglés à l'échéance		1,98 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		1,98 €		
Total	6 254,28 €	6 254,28 €		

Adopté à l'unanimité des voix

Travaux cour de l'École



Proposition d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre « Aménagement du secteur Centre Village » : première tranche fonctionnelle : secteur cour de l'école.

Monsieur Roger PELLERIN informe que l'étude centre village réalisée en date du 1^{er} juillet 2013 prévoyait une tranche ferme et des tranches conditionnelles. Aussi, il propose que le marché de maîtrise d'œuvre soit intégré à l'opération « Aménagement du secteur Centre Village, Définition du plan de composition urbaine et paysagère », au titre de la tranche conditionnelle n° 2, soit première tranche fonctionnelle : secteur école, pour la réalisation des travaux de la cour de l'école.

L'avenant proposé est calculé sur la base du coût prévisionnel des travaux de la cour à hauteur de 80.000 € HT. Selon la tranche de coût de travaux < à 150.000 € HT, le taux de rémunération est de 8%, soit un montant de 6400 € HT, soit 7680 € TTC.

Adopté à l'unanimité des voix.

Questions diverses

Rémunération des personnels chargés de l'animation des ateliers périscolaires

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commission périscolaire s'est réunie en date du 13 janvier 2015 pour traiter, entre autres, de la revalorisation de la rémunération du personnel non titulaire chargé des activités périscolaires.

Une proposition a été avancée sur la base d'une augmentation de 3% par heure d'animation pour l'ensemble du personnel en charge de ces ateliers périscolaires.

Opposition de certains élus à cette proposition avec une série de questions posées sur cette augmentation de la rémunération.

Monsieur le Maire propose qu'une revalorisation de 0,50 € par heure d'animation périscolaire soit versée sous forme d'une prime annuelle en fin d'année civile. Il précise en outre que cette revalorisation sera prise en compte au 1er janvier 2015.

Il ajoute que le financement de cette revalorisation sera assuré par une demande de participation des parents de 1€ supplémentaire lors des débats sur le financement des activités périscolaires. *Adoptée à 7 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions*

Assainissement

Etude des possibilités d'assainissement de l'Ayat et du Col. Le Pays Voironnais va financer une étude de ces enjeux techniques.

Initiation d'une démarche pour les économies d'énergie

Monsieur Roger PELLERIN explique que le Pays Voironnais propose de créer un service mutualisé pour la réalisation d'études d'optimisation des économies d'énergie. Il explique que dans les trois ans à venir, la commune de Pommiers la Placette n'a pas besoin de ce service. En conséquence nous proposons de ne pas donner suite à cette proposition compte tenu de la configuration des bâtiments et des travaux déjà effectués.

Proposition de réfection des lampadaires (éclairage public)

Monsieur Roger PELLERIN fait la présentation d'un lampadaire type après rencontre avec les professionnels du Pays Voironnais et du SEDI qui lui proposeront des devis.

Les infiltrations d'eau à l'Impasse du Buissert

L'adjoint chargé des travaux évoquera des solutions techniques possibles avec la commission voirie.

Information mairie

Les élections départementales remplacent les élections cantonales. Elles sont organisées pour élire les conseillers départementaux. Cette modification est issue de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseils municipaux et des conseillers communautaires. En mars, les premières élections départementales seront organisées les 22 et 29 mars 2015.

Qui sont les conseillers départementaux ? Depuis la loi du 17 mai 2013, les conseillers généraux deviennent les conseillers départementaux. Ils forment l'assemblée qui dirige le département, le Conseil départemental (nouveau nom du Conseil général). Le Conseil départemental règle par ses délibérations les affaires du département. Les conseillers départementaux sont élus pour 6 ans. Le Conseil départemental est renouvelé en son intégralité lors des élections départementales.

Qui vote aux élections départementales ? Pour voter aux élections départementales ; il faut être de nationalité française, être âgé de 18 ans révolus, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur une liste électorale.

Lettre adressée à la mairie de Pommiers La Placette

La délégation ministérielle à la jeunesse et à l'égalité des chances (DMJEC) met en place à partir de janvier 2015 une **opération de parrainage au profit des candidats au recensement**, dans leur parcours citoyen, du recensement à la journée défense et citoyenneté (JDC). Conduite en coordination avec le Ministère de l'intérieur, cette opération permettra ainsi aux jeunes qui le souhaitent de bénéficier du **parrainage d'un militaire de réserve de leur commune**. Une double démarche est ainsi engagée qui consiste :

- > pour les militaires de réserve volontaires, à se faire connaître auprès de leur commune et du DMD,
- > pour les mairies, à informer les jeunes candidats au recensement de cette possibilité.

Je vous remercie par conséquent de bien vouloir vous impliquer dans cette démarche qui revêt une importance fondamentale, cette opération étant une véritable **opportunité de renforcer les liens intergénérationnel et Armées-Nation, de transmettre le devoir de mémoire** et enfin d'accroître localement la nécessaire synergie entre les différents acteurs qu'ils soient civils ou militaires.

Le parrainage peut concrètement prendre diverses formes telles que l'accompagnement du jeune à des journées « portes ouvertes » d'unités et/ou à des prises d'armes « grand public », la visite de musées militaires ou du centre d'information des forces armées. Le parrain peut être également amené à répondre à toute question relative à la Défense et la sécurité de la France, voire à compléter ou expliciter telle ou telle partie du cours dispensé par l'Education Nationale dans ce domaine.

Je me tiens à votre disposition pour apporter toute précision sur les modalités de ces parrainages et pour trouver une solution dans le cas où des demandes de parrainage ne pourraient pas être satisfaites au sein de votre commune.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur le Correspondant Défense, l'expression de mes respectueuses salutations,

> Lieutenant-colonel N. FOURNAGE >
Délégué militaire départemental adjoint de l'Isère

> 10, rue Cornélie Gémond -BP 1408-38023
Grenoble cedex 1 /04 76 76 20 08 / 06 08 30
05 40.

Les rats.

Les personnes ayant constaté la présence envahissante de ces nuisibles doivent se faire connaître en mairie.

Le détecteur de fumée.

Il sera obligatoire à partir de mars 2015 dans les appartements et maisons individuelles. Il est à la charge des propriétaires. Pour une meilleure fiabilité, il est conseillé de choisir un détecteur de bonne qualité aux normes européennes.

Le recensement.

La municipalité remercie la population pour le bon accueil fait à l'agent recenseur qui a pu accomplir sa mission malgré les mauvaises conditions climatiques dans les délais exigés par l'INSEE.

Le fuel domestique.

Une commande groupée pour avoir un tarif plus bas...c'est possible en vous inscrivant sur la liste détenue par Mr DUQUESNE (0476535509)

Les Jardins de Cocagne, route du vieux chêne à 38430 Moirans. Votre panier de légumes Bio (15 € ou 10 €). Renseignements : 0476350169 ou www.jardins-solidarité.fr; Possibilité de livraison à Pommiers pour une commande groupée ; se faire connaître en mairie de Pommiers la Placette.

La vie du village

Le Coco

La soirée jeux du samedi 24 janvier. Toujours un bon groupe de fidèles passionnés de cartes et jeux de société autour des tables et d'ados se mesurant aux jeux d'adresse mais dans l'ensemble la participation des Pommerats a été modeste, sans doute à cause du mauvais temps.

La gymnastique

Tous les lundis à la M.T.L de 18H30 à 19H30. Des exercices dynamiques construits à partir de différentes techniques avec ballon, élastique, step, bâton ainsi que des postures de yoga composent les séances (souvent en musique) d'une durée de 1 heure animées par le professeur Christine Cazorla. Renseignements : Laurence Charvier-Dupont 0672785610.

La bibliothèque

Un grand choix de livres que l'on peut découvrir le mardi de 16h30 à 18h30, le vendredi de 17h à 18h et le samedi de 10h à 12 h. Un mercredi par trimestre (sauf vacances scolaires) à 20h30, Brigitte et Sophie vous accueillent à la bibliothèque pour parler entre filles des lectures que vous avez aimées et que vous souhaitez partager. Une réunion sans protocole pour faire connaître vos livres coup de cœur.

Le Sou(s) les Pommiers

Le concours de belote le dimanche 25 janvier. Chaque année cette rencontre permet aux jeunes et moins jeunes de rivaliser pour gagner le fameux trophée mais aussi un des nombreux et jolis lots proposés par l'équipe du Sou. Cette année 18 doublettes étaient en lice. Les vainqueurs : Mélanie LAYE avec Jean-Luc DELPHIN.

L'AFR

Proposera courant mars une soirée théâtre : « Liaisons dangereuses » une pièce de Choderlos de Laclos interprétée par la troupe « Les Pierres du ruisseau » mise en scène de François Collomb.

Le Club Entraide Amitié

La galette et la classe de Pierre-Luc.

Vendredi 16 janvier, quelques têtes ont été couronnées lors de cette rencontre intergénérationnelle et traditionnelle. Un après-midi d'échanges de bons vœux pour l'année 2015 mais aussi de dégustation de papillotes, mandarines et parts de galettes dans une ambiance joyeuse et « relativement calme »

AG du Club Entraide Amitié à la Maison du Temps Libre **le vendredi 20 février à 14h30.**

L'atelier du vendredi (confection de foulards, peinture sur soie, sur porcelaine...etc...) et les activités tout au long de l'année (voyages, sorties spectacle, restaurant) sont le résultat de l'engagement dévoué de bénévoles. Les aînés de notre commune aiment à se retrouver lors de ses activités et ce qu'ils découvrent et éprouvent lors des voyages leur permet d'oublier un temps leurs tracasseries quotidiennes. Pourtant le Club Entraide Amitié, malgré son grand âge, est en danger. Suite à trois démissions, il est impératif et urgent de procéder à de nouvelles élections pour désigner un Président, un trésorier, un secrétaire afin d'éviter la dissolution du Club. Il n'est pas prévu de casting sélectif ni d'entretien individuel drastique pour le ou les candidats intéressés...seulement un sourire et un mot de bienvenue. Le Club Entraide Amitié a toujours entretenu le lien entre les générations. Ainsi l'âge n'est pas un critère de sélection et tous les adhérents peuvent, moyennant une petite cotisation annuelle, participer aux sorties à tarif réduit. Pour assurer la pérennité de cette belle et utile association, nous souhaitons une large participation à L'AG du 20 février, venez nombreux apporter votre soutien. Y.S

Divers



*Tombe la neige... Et aux aurores, l'engin démarre pour dégager nos routes. **Merci Denis !***

Le CAPV et ses compétences : Besoins de main-d'œuvre (entreprises) ou réalisation de travaux d'environnement : ADEQUATION compétences 0476327280 / www.entrepreneurs-solidaires.com/ / www.groupe-adequation.com ; **COCCINELLE VERTE** éco-jardin, entretien, conseil des espaces verts et création www.groupe-adequation.com / 0476327280 **BLEU CIEL** (du blanc sur mesure), traitement rapide et soigné de votre linge / 0476673737.

La Maison de l'Emploi (0476931718) organise en collaboration avec des partenaires locaux 2 manifestations en mars 2015 :

> **Zoom Alternance le mercredi 4 mars 2015**

> **Forum emplois été le mercredi 25 mars 2015**

Enquête publique :

Dans le cadre de la révision du **Schéma de Secteur**, une enquête publique a été ouverte. Un registre est à disposition du public dans toutes les mairies du territoire ainsi qu'au siège du Pays Voironnais. Permanence du commissaire enquêteur le mercredi 18 février de 9h à 12h, au siège du Pays Voironnais, à Voiron.

Pratiquez le lombricompostage !

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, visant à réduire de 7% les quantités de déchets produites sur le territoire, le Pays Voironnais met à disposition des lombricomposteurs au tarif préférentiel de 25 euros. Le lombricompostage permet de transformer, grâce à des vers, les déchets de cuisine, telles que les épluchures, en lombricompost et de produire un engrais liquide. Conditions d'acquisition d'un lombricomposteur : Être habitant du Pays Voironnais et présenter un justificatif de domicile. Paiement de la somme de 25 euros en chèque ou espèce uniquement. Pour vous lancer, participer à l'une des sessions d'initiation à cette technique au Site Écologique de La Buisse (RD 1075) - **Vendredi 27 février de 13h à 14h30 et Lundi 16 mars de 17h à 18h30**. A l'issue de votre session, vous pourrez ensuite vous procurer votre lombricomposteur. Attention, inscription obligatoire au : 04.76.55.02.66 (standard du site écologique de La Buisse).

Vous pensez vendre votre vieille voiture ? Faites une plus-value pour l'emploi !



En cédant votre voiture à Aide Auto 38, vous faites d'une pierre deux coups : vous permettez à des personnes de reprendre un emploi et vous récupérez jusqu'à 70% de sa valeur en crédit ou réduction d'impôt.

Pour en savoir plus visiter le site aide-auto.com ou écrivez à jedonne@aide-auto.com "

JE DONNE ma vieille voiture

JE GAGNE un crédit ou une réduction d'impôt*

* Jusqu'à 70% de la valeur du don.

JE SOUTIENS L'EMPLOI

jedonne@aide-auto.com
06 73 69 17 56
... tout sur aide-auto.com
Location sociale de véhicules pour l'insertion professionnelle



Le site internet de Pommiers la Placette : www.pommierslaplacette.fr

Depuis le 1^{er} janvier, la ComComPom a ouvert une rubrique « FORUM » aux Pommerats qui désirent faire partager leurs passions. Chaque mois l'équipe de la Commission de communication instruit la rubrique avec un thème sélectionné. Internaute, faites parvenir vos textes à Jean VEDEL / jean.vedel38@gmail.com ou Annie GENEVE / annie.geneve38@orange.fr ou Fabrice BERNARD-GUELLE / fbquelle@orange.fr.



Directeur de la publication Jean-Christophe LEVEQUE
Impression : mairie de pommiers la placette
Tirage : 260 exemplaires